

Candidature Programme Lifeline (FCC Formulaire 5629) Instructions**Page 1 : À propos du programme Lifeline**

Lifeline est un programme gouvernemental fédéral de la Federal Communications Commission (FCC) qui offre une remise mensuelle sur les services téléphoniques ou Internet aux consommateurs à faible revenu éligibles.

Règles

Si vous êtes éligible, votre foyer pourra bénéficier d'une allocation Lifeline mensuelle pouvant atteindre 9,25 USD afin de réduire le coût de votre service Internet ou téléphonique, et jusqu'à 34,25 USD pour certains foyers éligibles des réserves indiennes.

- Si vous bénéficiez du programme Lifeline pour le service téléphonique, vous pourrez bénéficier de l'allocation pour un téléphone mobile ou un téléphone fixe, mais pas pour les deux.
- Si vous bénéficiez du programme Lifeline pour le service Internet, vous pourrez bénéficier de l'allocation pour votre connexion sur mobile ou la connexion de votre domicile, mais pas pour les deux.
- Si vous bénéficiez du programme Lifeline pour le service groupé Internet et téléphone, vous pourrez bénéficier de l'allocation pour votre service de téléphonie mobile groupé ou votre service fixe groupé, mais pas pour les deux.

Votre foyer ne peut pas obtenir Lifeline auprès de plusieurs sociétés de téléphonie ou d'Internet. Vous n'êtes autorisé à bénéficier que d'une seule prestation Lifeline par foyer, et non par personne.

Si vous n'êtes plus éligible à l'allocation Lifeline (par exemple, votre revenu dépasse le seuil de revenus déterminé ou vous ne participez plus à un programme d'éligibilité à des allocations), vous devez en informer votre fournisseur d'Internet ou de téléphone Lifeline dans un délai de 30 jours.

Note : Les fournisseurs Internet et de téléphonie doivent également répondre à certains critères pour participer au programme Lifeline. Vérifiez auprès de fournisseur Internet et de téléphonie pour déterminer s'il participe. Si vous recherchez un fournisseur de téléphonie ou d'Internet, rendez-vous sur la page de recherche des entreprises à proximité à l'adresse <https://cnm.universalservice.org/> pour trouver une entreprise participante dans votre région.

Qu'est-ce qu'un foyer ?

Un foyer constitue un groupe de personnes vivant ensemble et partageant leurs revenus et leurs dépenses (même s'il n'existe pas de lien de parenté entre elles). Remplissez la fiche de foyer Lifeline pour déterminer si plusieurs foyers éligibles correspondent à votre adresse. Si plusieurs personnes de votre foyer participent au programme Lifeline, vous enfreignez le règlement de la FCC et perdrez votre allocation. La fiche de foyer Lifeline est disponible ici : https://www.lifelinesupport.org/wp-content/uploads/documents/get-lifeline/LI_Worksheet_UniversalForms.pdf

Ne reversez pas votre allocation à une autre personne

L'avantage Lifeline n'est pas transférable. Vous ne pouvez pas verser votre allocation à une autre personne, même celle-ci est éligible au programme Lifeline.

Merci de remplir ce formulaire avec honnêteté

Vous devez fournir des informations exactes et véridiques sur le formulaire et sur tous les formulaires ou questionnaires liés à Lifeline. Si vous indiquez des informations fausses ou frauduleuses, vous perdrez votre allocation (vous serez désabonné et exclu du programme) et le gouvernement des États-Unis sera susceptible d'intenter des actions en justice contre vous. Ces actions peuvent inclure (sans s'y limiter) des amendes ou une peine de prison.

D'autres documents pourront vous être demandés

Si l'administrateur du programme Lifeline n'est pas en mesure de valider que vous ou un membre de votre foyer êtes éligibles en vérifiant les ressources électroniques disponibles (y compris les bases de données d'éligibilité des agences gouvernementales partenaires de la FCC), vous devrez peut-être fournir des documents supplémentaires. Par exemple, vous devrez peut-être fournir un document officiel prouvant votre participation à un programme d'aide gouvernementale d'éligibilité, vos revenus ou votre identité. Joignez une copie de vos documents justificatifs lorsque vous soumettez votre demande afin d'accélérer les délais de traitement.

Comment postuler

Pour postuler au programme Lifeline, remplissez les sections requises de ce formulaire, apposez vos initiales à chaque déclaration d'accord et signez en page 6. Vous pouvez également postuler en ligne à l'adresse LifelineSupport.org pour accélérer les délais de traitement.

Postez le formulaire à cette adresse :

**USAC
Lifeline Support Center
PO Box 1000
Horseheads, NY 14845**

Page 2 : Vos informations

Sauf indication contraire, tous les champs sont obligatoires. Ne remplissez ce formulaire qu'en LETTRES MAJUSCULES et en noir.

- **Quel est votre nom légal complet ?** Saisissez votre prénom sur la première ligne, votre deuxième prénom (facultatif) sur la deuxième ligne dans le premier groupe de cases, et votre nom sur la troisième ligne. Saisissez les suffixes (facultatif) sur la deuxième ligne dans le deuxième groupe de cases. Saisissez votre nom légal complet tel qu'il apparaît sur vos documents d'identité officiels. N'utilisez pas de pseudonyme.
- **Quel est votre numéro de téléphone ?** Saisissez votre numéro de téléphone, le cas échéant. En fournissant un numéro de téléphone, vous acceptez que, pour les rappels et les mises à jour importantes sur votre allocation Lifeline, l'USAC vous contacte à ce numéro via un message vocal ou un SMS artificiel ou pré-enregistré. Pour les SMS, les tarifs des messages et des données s'appliquent. Envoyez STOP par SMS pour ne plus recevoir de messages.
- **Quelle est votre date de naissance ?** Entrez votre mois, jour et année de naissance dans cet ordre.
- **Quelle est votre adresse e-mail ?** Si vous disposez d'une adresse e-mail, saisissez-la ici. Il est recommandé d'indiquer une adresse e-mail, car l'USAC pourra ainsi vous tenir au courant du statut de votre candidature.
- **Quels sont les 4 derniers chiffres de votre numéro de sécurité sociale (SSN) ?** Saisissez les quatre derniers chiffres de votre numéro de sécurité sociale (SSN4) dans l'espace prévu à cet effet, à droite.
 - **Si vous n'avez pas de SSN, quel est votre « Tribal Identification Number » (numéro d'identification d'appartenance à une tribu) ?** Si vous n'avez pas de SSN mais un Tribal Identification Number, saisissez le numéro dans l'espace prévu à cet effet, ci-dessous.

- **Si vous postulez en tant que survivant de violence conjugale en vertu du SCA (Safe Connections Act)***, cochez la case à droite.
 - *Le Safe Connections Act (SCA) a été promulgué pour garantir que les survivants puissent se séparer de leur agresseur sans perdre un accès indépendant à leur service mobile. Grâce au SCA, les survivants peuvent bénéficier de jusqu'à 6 mois d'allocations en fournissant la preuve d'une demande légitime de séparation de ligne soumise à un prestataire de services et en confirmant qu'ils rencontrent des difficultés financières.
 - Un survivant est défini comme une personne âgée d'au moins 18 ans et qui :
 - (1) a subi des violences domestiques, des violences conjugales, une agression sexuelle, du harcèlement, du trafic sexuel ou tout crime connexe ; ou
 - (2) s'occupe de quelqu'un qui a subi de tels actes. S'ils participent via le SCA, les consommateurs peuvent indiquer une adresse (à la page 3) des 6 derniers mois.
- **Quelle est la meilleure façon de vous joindre ?** Cochez la case pour indiquer à l'USAC le meilleur moyen de vous joindre. L'USAC utilisera votre choix pour vous transmettre des informations importantes sur votre allocation Lifeline.

Page 3 : Vos informations (suite)

- **Quelle est l'adresse de votre domicile ?** Saisissez l'adresse de votre domicile. Il doit s'agir de l'adresse à laquelle vous vivez et non d'une boîte postale. Elle doit inclure votre numéro de rue et votre nom sur la première ligne, votre numéro d'appartement ou d'unité (si vous en avez un) sur la deuxième ligne du premier ensemble de cases, la ville sur la deuxième ligne du deuxième ensemble de cases, l'état l'abréviation sur la troisième ligne du premier ensemble de cases et le code postal sur la troisième ligne du deuxième ensemble de cases. Si vous déménagez, vous devez mettre à jour votre adresse auprès de votre fournisseur de téléphone ou d'Internet dans un délai de 30 jours.
- **S'agit-il d'une adresse temporaire ?** Cochez « Yes » (Oui) ou « No » (Non).
- **Si vous vivez dans une réserve indienne éligible**, cochez la case. Selon les règles du programme Lifeline, les réserves indiennes comprennent toute réserve, pueblo ou colonie de tribu indienne reconnue par le gouvernement fédéral, y compris les anciennes réserves d'Oklahoma ; les régions autochtones d'Alaska établies conformément par l'Alaska Native Claims Settlement Act (85 Stat. 688) ; les distributions de réserves indiennes ; les terres d'origine hawaïenne, des zones détenues en fiducie pour les autochtones hawaïens par l'État d'Hawaï, conformément à l'Hawaiian Homes Commission Act du 9 juillet 1920, 1921, 42 Stat. 108 et suiv.,

tel que modifié ; et tout terrain désigné comme tel par la FCC aux fins de la présente sous-partie conformément au processus de désignation dans les règles Lifeline de la FCC. Une carte des réserves indiennes éligibles est disponible sur le site web de l'USAC : https://www.lifelinesupport.org/wp-content/uploads/documents/get-lifeline/fcc_tribal_lands_map.pdf.

- **Quelle est votre adresse postale ?** N'entrez votre adresse postale que si elle est différente de l'adresse de votre domicile. Elle doit inclure votre numéro de rue et votre nom sur la première ligne, votre numéro d'appartement ou d'unité (si vous en avez un) sur la deuxième ligne du premier ensemble de cases, la ville sur la deuxième ligne du deuxième ensemble de cases, l'état l'abréviation sur la troisième ligne du premier ensemble de cases et le code postal sur la troisième ligne du deuxième ensemble de cases.

Page 4 : Vos informations (suite)

Remplissez cette section uniquement si vous postulez au nom d'un enfant ou d'une personne à charge.

Si vous êtes éligible via un enfant ou une personne à charge, cochez la case pour indiquer que vous êtes éligible via une personne éligible à l'allocation (BQP, Benefit Qualifying Person).

- **Quel est son nom légal complet ?** Saisissez le nom légal de l'enfant ou de la personne à charge. Saisissez le prénom sur la première ligne, le deuxième prénom (facultatif) sur la deuxième ligne dans le premier groupe de cases, et le nom sur la troisième ligne. Saisissez les suffixes (facultatif) sur la deuxième ligne dans le deuxième groupe de cases. La personne éligible aux prestations ne peut pas être la même que le demandeur et doit correspondre au nom figurant sur les documents démontrant la participation au programme de prestations éligible.
- **Quelle est sa date de naissance ?** Saisissez sa date de naissance (mois, jour et année) dans cet ordre.
- **Quels sont les 4 derniers chiffres de son numéro de sécurité sociale (SSN) ?** Saisissez les quatre derniers chiffres de son numéro de sécurité sociale (SSN4) dans l'espace prévu à droite.
- **Si cette personne n'a pas de SSN, quel est son « Tribal Identification Number » ?** Si elle n'a pas de SSN mais qu'elle a un Tribal Identification Number, saisissez le numéro dans l'espace prévu à cet effet ci-dessous.

Page 5. Éligibilité au programme Lifeline

Remplissez cette section pour montrer que vous, la personne à votre charge ou un membre de votre foyer êtes éligible au programme Lifeline. Vous pouvez être éligible via certains programmes d'aide gouvernementale ou via votre revenu (vous n'avez pas besoin d'être éligible via les deux). Avant de poster ce formulaire, joignez une copie des documents prouvant que vous participez à l'un des programmes que vous avez sélectionnés ou que vous êtes éligible en raison de votre revenu. Une liste des documents acceptables est disponible à l'adresse <https://www.lifelinesupport.org/wp-content/uploads/Lifeline-Acceptable-Documentation-Guide.pdf>. **Vous ne devez pas fournir de documents originaux.**

Être éligible via un programme gouvernemental. Cochez la case correspondant à chaque programme auquel vous ou une personne de votre foyer participez :

- Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP, également appelé Food Stamps)
- Supplemental Security Income (SSI)
- Medicaid
- Federal Public Housing Assistance (FPHA) (y compris le programme Housing Choice Voucher (HCV) (section 8, Bons d'achats), Project-Based Rental Assistance (PBRA)/202/811, Public Housing et Affordable Housing Programs for American Indians, Alaska Natives or Native Hawaiians)
- Programmes de pension d'ancien combattant ou de prestation de survivant
- Survivants de violence domestique grâce à la Safe Connections Act (SCA) – veuillez noter qu'en sélectionnant cette option, vous devez également remplir la page 7.

Programmes spécifiques aux tribus

- Bureau des affaires indiennes (BIA, Bureau of Indian Affairs) Aide générale
- Aide temporaire tribale pour les familles vivant dans le besoin (Tribal TANF, Tribal Temporary Assistance for Needy Families)
- Programme de distribution de nourriture dans les réserves indiennes (FDPIR, Food Distribution Program on Indian Reservations)
- Avantage tribal (uniquement les foyers répondant à la norme éligible de revenu)

Vous pouvez être éligible grâce à vos revenus : Remplissez cette section uniquement si vous n'êtes pas éligible à Lifeline via un programme gouvernemental. Vous êtes éligible grâce à votre revenu si votre revenu est égal ou inférieur à 135 % des lignes directrices fédérales en matière de pauvreté. Les lignes directrices fédérales sur la pauvreté sont généralement mises à jour chaque année à la fin du mois de janvier.

- **Vous compris, combien de personnes votre foyer compte-t-il ?** Cochez la case correspondant au nombre correct.
- **Votre revenu est-il identique ou inférieur au montant indiqué sur la demande pour votre État et la taille de votre ménage ?** Pour trouver le seuil de revenu de votre État, suivez la ligne partant de votre numéro de foyer afin d'obtenir les limites de revenu du programme Lifeline. Cochez « Yes » (Oui) ou « No » (Non) pour indiquer si votre revenu est égal ou inférieur au montant indiqué. La première colonne correspond aux foyers situés dans les 48 États du sud, à DC et dans les réserves. La deuxième colonne correspond à la limite de revenus de l'Alaska et la troisième colonne à Hawaï.

Page 6 : Accords et signature

Paraphez chaque case pour accepter la déclaration, puis signez et datez le formulaire.

Si vous n'apposez pas vos initiales à chaque déclaration, votre candidature ne sera pas considérée comme complète.

J'atteste, sous peine de parjure, les déclarations suivantes :

- Je (ou la personne à ma charge ou une autre personne de mon foyer) reçois actuellement des allocations du ou des programmes gouvernementaux répertoriés sur ce formulaire ou le revenu annuel de mon foyer se situe à 135 % ou en dessous des lignes directrices fédérales sur la pauvreté (le montant indiqué dans le tableau Lignes directrices fédérales sur la pauvreté ci-dessous).
- J'accepte, en cas de déménagement, de communiquer ma nouvelle adresse à mon fournisseur de services dans un délai de 30 jours.
- Je comprends que je dois informer mon fournisseur de services dans les 30 jours si je ne suis plus éligible à Lifeline, et notamment parce que :
 - 1) Je, ou la personne de mon foyer qui est éligible, ne suis/n'est plus éligible via un programme gouvernemental ou pour une question de revenus.
 - 2) Je, ou une personne de mon foyer, reçois/reçoit plusieurs allocations Lifeline.
- Je sais que mon foyer ne peut recevoir qu'une seule allocation Lifeline et, à ma connaissance, mon foyer ne touche qu'une seule allocation Lifeline.

- J'accepte que toutes les informations fournies sur ce formulaire soient collectées, utilisées, partagées et conservées dans le but de demander et/ou recevoir l'allocation Lifeline. Je comprends que si ces informations ne sont pas communiquées à l'administrateur du programme, je ne pourrai pas bénéficier d'une allocation Lifeline. Si les lois de mon État ou du conseil tribal l'exigent, j'accepte que l'État ou le conseil tribal puisse partager des informations sur mes allocations pour un programme éligible avec l'administrateur du programme Lifeline. Les informations partagées par l'État ou le conseil tribal seront utilisées uniquement pour déterminer si je peux bénéficier d'un avantage Lifeline.
- À ma connaissance, toutes les réponses et attestations fournies sur ce formulaire sont véridiques et correctes.
- J'ai conscience que fournir volontairement des informations fausses ou frauduleuses pour bénéficier des prestations Lifeline est puni par la loi et peut entraîner des amendes, une peine de prison, et une désinscription ou une exclusion du programme.
- Mon fournisseur de services devra peut-être vérifier si je suis toujours éligible à tout moment. Si je dois recertifier (renouveler) mon allocation Lifeline, j'ai conscience de devoir répondre avant la date limite ou je serai retiré(e) du programme Lifeline et ne recevrai plus l'allocation Lifeline.

La certification ci-dessous s'applique à tous les consommateurs et est nécessaire au traitement de votre demande.

- J'ai dit la vérité quant à être ou non un résident de réserves indiennes, tel que défini dans la section Vos informations de ce formulaire.
- **Signature:** Signez le formulaire.
- **La date d'aujourd'hui:** Saisissez la date du jour.

Page 7. Victimes de violences domestiques

Ne remplissez cette section que si vous êtes considéré comme une victime de violences domestiques.

Les victimes de violences domestiques peuvent bénéficier d'une allocation d'urgence Lifeline conformément au Safe Connections Act (SCA) en fournissant (A) la preuve d'une demande légitime de séparation de ligne soumise à un fournisseur, et (B) en confirmant votre participation à un plus large éventail de programmes éligibles ou que votre revenu est égal ou inférieur à 200 % du seuil de pauvreté fédéral.

Postulez en tant que victime de violences domestiques : Cochez la case correspondant à chaque programme auquel vous ou une personne de votre foyer participez :

- Federal Pell Grant de l'année de financement en cours
- Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants, and Children (WIC)
- Programme de déjeuner à l'école gratuit et à prix réduit ou programme de petits-déjeuner à l'école, ou inscription dans une école avec repas gratuits pour les collectivités éligibles.

Certifiez vos revenus en complétant le tableau. Remplissez cette section uniquement si vous n'êtes pas éligible en tant que survivant grâce à un programme gouvernemental. Vous êtes admissible en tant que bénéficiaire en fonction de votre revenu si votre revenu est égal ou inférieur à 200 % des lignes directrices fédérales en matière de pauvreté.

- **Vous compris, combien de personnes votre foyer compte-t-il ?** Cochez la case correspondant au nombre correct.
- **Votre revenu est-il identique ou inférieur au montant indiqué sur la demande pour votre état et la taille de votre ménage ?** Pour trouver le seuil de revenu de votre État, suivez la ligne partant de votre numéro de foyer afin d'obtenir les limites de revenu du programme Lifeline. Cochez « Yes » (Oui) ou « No » (Non) pour indiquer si votre revenu est égal ou inférieur au montant indiqué. La première colonne correspond aux foyers situés dans les 48 États du sud, à DC et dans les réserves. La deuxième colonne correspond à la limite de revenus de l'Alaska et la troisième colonne à Hawaï.

Veillez parapher les accords requis. **Si vous ne paraphes pas les déclarations requises, votre candidature sera considérée comme incomplète.**

- J'ai reçu de mon fournisseur de services des documents attestant que j'ai soumis une demande légitime de séparation de service, et je soumetts ma demande avec la preuve de ces documents.
- Si mon éligibilité ne peut pas être confirmée automatiquement, ou si je n'ai pas de preuve de mes revenus, je certifie sous peine de parjure que mes revenus sont égaux ou inférieurs à 200 % des lignes directrices fédérales en matière de pauvreté et que je rencontre des difficultés financières (**à compléter uniquement si la documentation ne peut pas être facilement fournie**).

- Je comprends qu'en étant admissible à Lifeline via le Safe Connections Act (SCA), je suis éligible à l'allocation pour une durée de 6 mois. Je comprends qu'une fois la période d'avantage de 6 mois terminée, je pourrai être admissible à Lifeline en participant à un autre programme admissible ou en confirmant que mon revenu initial est égal ou inférieur à 135 % des lignes directrices fédérales en matière de pauvreté.

Page 8. Informations et notification du représentant

Ne répondez que si un représentant soumet ce formulaire. Les représentants qui aident les consommateurs à postuler (tels que les agents des sociétés de téléphone ou Internet, les partenaires étatiques et tribaux, etc.) sont tenus de s'inscrire dans la base de données de responsabilité des représentants (RAD) et doivent saisir leurs informations dans cette section.

- **Quel est votre identifiant de représentant ?** Un représentant qui soumet ce formulaire doit saisir son numéro d'identification tel qu'enregistré dans la base de données de redevabilité du représentant.

Pour toute question, contactez le Centre d'aide Lifeline

Site web : LifelineSupport.org

Téléphone : 1-800-234-9473

E-mail : LifelineSupport@usac.org

AVIS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES (PAPERWORK REDUCTION ACT) : L'article 54.410 des règles de la Federal Communications Commission exige que tous les abonnés Lifeline démontrent leur éligibilité à recevoir les services Lifeline. Cette collecte d'informations découle de l'autorité de la FCC (Federal Communications Commission) en vertu de l'article 254 de la loi sur les communications de 1934, telle que modifiée, 47 USC. §254. Utilisant cette autorité, la FCC a désigné l'USAC comme administrateur permanent de Lifeline. La FCC a publié des règles détaillant comment les consommateurs peuvent se qualifier pour les services Lifeline et quels services Lifeline ils peuvent recevoir (47 CFR §54.400 et suivants). Les données fournies en réponse à cette collecte d'informations seront utilisées par l'USAC pour vérifier l'éligibilité du demandeur aux services Lifeline.

Nous avons estimé que chaque réponse à cette collecte d'informations prendra en moyenne entre 0,25 et 0,75 heure. Notre estimation comprend le temps nécessaire pour lire les questions, parcourir les dossiers existants, rassembler les données requises et remplir et examiner le formulaire ou la réponse. Si vous avez des commentaires sur cette estimation, ou sur la manière dont nous pouvons améliorer la collecte d'informations et réduire le travail qu'elle vous impose, vous pouvez écrire à la Federal Communications Commission, OMD-PERF, Paperwork Reduction Project (3060-0819), Washington, D.C. 20554. Nous acceptons également vos commentaires via Internet à l'adresse PRA@fcc.gov. S'il te plaît N'ENVOYEZ PAS DE FORMULAIRES DE COLLECTE DE DONNÉES COMPLÉTÉS À CETTE ADRESSE.

N'oubliez pas : vous n'êtes pas tenu de répondre à une collecte d'informations parrainée par le gouvernement fédéral, et le gouvernement ne peut pas mener ou parrainer cette collecte, à moins qu'il n'affiche un numéro de contrôle de l'Office of Management and Budget (OMB) actuellement valide. Cette collection a reçu un numéro de contrôle OMB de 3060-0819.

La Commission est autorisée en vertu de la loi sur les communications de 1934, telle que modifiée, à collecter les informations demandées via ce formulaire. Si nous suspectons l'existence d'une violation réelle ou potentielle d'une loi ou d'un règlement, d'une règle ou d'une ordonnance de la Commission, votre réponse pourra être transmise à l'agence fédérale, de l'État ou locale chargée d'enquêter, de poursuivre, d'appliquer ou de mettre en œuvre la loi, la règle, le règlement ou l'ordre. Dans certains cas, les informations contenues dans ce formulaire pourront être divulguées au ministère de la Justice, au tribunal ou à tout autre organisme juridictionnel lorsque (a) la Commission ; b) tout employé de la Commission ; ou (c) le gouvernement des États-Unis, constitue l'une des parties dans le cadre d'une procédure devant l'organisme, ou a un intérêt dans la procédure.

Si vous ne fournissez pas les informations demandées via ce formulaire, vous ne pourrez être éligible pour bénéficier des services Lifeline en vertu des règles du programme Lifeline, 47 C.F.R. §§ 54.400-54.423.

L'avis qui précède est requis par la Paperwork Reduction Act de 1995, P.L. n° 104-13, 44 U.S.C. § 3501 et suivants.

Privacy Act Statement (Acte relatif à la protection des données personnelles) : Le Privacy Act Statement est une loi qui oblige la Federal Communications Commission (FCC) et l'Universal Service Administrative Company (USAC) à expliquer pourquoi nous demandons aux consommateurs des renseignements personnels et ce que nous ferons de ces renseignements une fois que nous les aurons collectés.

Autorité : Article 254 de la loi sur les communications (47 U.S.C. § 254), tel qu'amendé, 47 U.S.C. §254, autorise la FCC à exploiter le programme Lifeline. Utilisant cette autorité, la FCC a désigné l'USAC comme administrateur permanent de Lifeline. La FCC a publié des règles détaillant comment les consommateurs peuvent se qualifier pour les services Lifeline et quels services Lifeline ils peuvent recevoir (47 CFR §54.400 et suivants).

Motif : Nous collectons ces informations personnelles afin pour vérifier que vous êtes éligible au programme Lifeline et ainsi vous fournir les services Lifeline avec efficacité. Nous accédons, conservons et utilisons vos informations personnelles de la manière décrite dans l'avis du système d'enregistrement Lifeline (SORN), FCC/WCB-1, disponible à l'adresse <https://www.fcc.gov/managing-director/privacy-transparency/privacy-act-information>.

Utilisations courantes : Nous pourrions partager les informations personnelles que vous saisissez dans ce formulaire avec d'autres parties, à des fins spécifiques, et notamment : avec des sous-traitants qui nous aident à exploiter le programme Lifeline ; avec d'autres agences gouvernementales fédérales et d'État qui nous aident à déterminer votre éligibilité au programme Lifeline ; avec les entreprises de télécommunications qui vous fournissent le service Lifeline ; et avec les forces de l'ordre et d'autres responsables qui enquêteraient sur des violations potentielles du règlement de Lifeline. Une liste complète de la manière dont nous pouvons utiliser vos informations est publiée dans le SORN Lifeline, au paragraphe « Motif » de cette déclaration.

Divulgateion : Vous n'êtes pas tenu de fournir les informations que nous réclamons, mais si vous ne le faites pas, vous ne serez pas éligible aux services Lifeline, conformément au règlement du programme Lifeline, 47 C.F.R. §§ 54.400-54.423.